



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 66 (dont 10 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET (à partir de la délibération n° 2), Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n° 2), Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n° 8, 9,10) Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Jacques BLETTY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Anne-Sophie RAVACHE, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Bernard KAJDAN (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Jean-Pierre SIGAUD (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN – Sandrine MIZOULE-MORIER à Jean-Claude BRAT – Jean ALMAZAN à Charlotte BENOIT - Sylvie DUBREUIL à Bernard KAJDAN – Patrick BLETHON à Corinne IBARRA - Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT - Jean-Philippe SALAT à Evelyne VOITELLIER - Pauline TIROT à Henri SARRE - Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA – Christiane LEPRAT à Linda PELISSIER (à partir de la délibération n° 4 D/)

Absents représentés par leur suppléant :

M. François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

M. Thierry LAPLACE - Alain VENUAT - Ariane MILET - Bertrand BAYLAUCQ - François HUGUET - Jean-Marc BOUREL - Alexandre GIRAUD - Séverine THOMAS-MOLLON

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

N° 15

**OBJET :**

**GARANTIE  
D'EMPRUNTS**

**ALLIER HABITAT**

**CONTRAT DE PRET  
N°126313**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 MARS 2022

Publiée ou notifiée

le : - 2 MARS 2022

**Vu** les articles L2252-1 à L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes desquels une commune peut garantir les emprunts contractés par un organisme HLM,

**Vu** les articles L5111-4 qui rend applicables ces dispositions aux groupements des collectivités locales,

**Vu** les articles L411-1 à L433-1 et R431-57 à R431-61 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la délibération n°22 du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2016 précisant les modalités de garanties d'emprunt de Vichy Val d'Allier en matière de logement social,

**Vu** la demande de garantie d'emprunt adressée, le 13 Décembre 2021, par ALLIER HABITAT concernant le financement d'une opération de démolition, suivie d'une reconstruction de 25 logements individuels situés « avenue de Bellevue » à Pont Barraux sur la commune de Saint Yorre,

**Vu** le contrat de prêt N°126313, joint en annexe, signé entre ALLIER HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Caractéristiques	PLAI Bâtiment	PLAI Foncier	PLUS Bâtiment
Montant du prêt	1 086 800€	247 400€	729 800€
Montant du prêt garanti 30%	326 040€	74 220€	218 940€
Durée de la période	annuelle	annuelle	annuelle
Durée amortissement	40 ans	50 ans	40 ans
Taux d'intérêt - révisable	Livret A -0.20%	Livret A -0.20%	Livret A +0.60%
Taux de progression	0%	0%	0%
Préfinancement	aucun	aucun	aucun
Modalité de révision	DR	DR	DR

Caractéristiques	PLUS Foncier	Prêt PHBB 2.0
Montant du prêt	163 400€	125 000€
Montant du prêt garanti 30%	49 020€	37 500€
Durée de la période	annuelle	annuelle
Durée amortissement	50 ans	20 ans taux fixe
Taux d'intérêt - révisable	Livret A +0.60%	20 ans Livret A
Taux de progression	0%	+0.60%
Préfinancement	aucun	aucun
Modalité de révision	DR	SR

**Considérant** que le bailleur sollicite la communauté d'agglomération pour garantir ce prêt à hauteur de 30% conformément à son cadre financier, sachant que le complément de garantie sera apporté par le Conseil Départemental de l'Allier,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les dispositions suivantes :

**Article 1** : l'assemblée délibérante de Vichy Communauté accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 352 400 euros, souscrit par ALLIER HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°126313 constitué d'5 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de Vichy Communauté est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ALLIER HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, vichy Communauté s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à ALLIER HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : l'assemblée délibérante de Vichy Communauté s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à ALLIER HABITAT pour le remboursement des Lignes du Contrat de Prêt N°126313 joint en annexe,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 février 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

	<b>Signé numériquement par FRÉDÉRIC AGUILERA</b> DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002 433998903, CN=Certinomis - Easy CA Raison : J'ai approuvé ce document. Emplacement : A vichy Date : mercredi 2 mars 2022 10:09:16
---	--

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°15 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER

Objet de l'acte : 2022 GARANTIE D'EMPRUNTS - ALLIER HABITAT - CONTRAT DE PRET  
N°126313

.....

Date de décision: 24/02/2022

Date de réception de l'accusé 02/03/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24FEV2022\_15

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220224-24FEV2022\_15-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3

Finances locales

Emprunts

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 15.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220224-24FEV2022\_15-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : 15 Annexe\_BellevuePontBarrauxStYorre.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220224-24FEV2022\_15-DE-1-1\_2.pdf )

Annexe de la délibération n.15